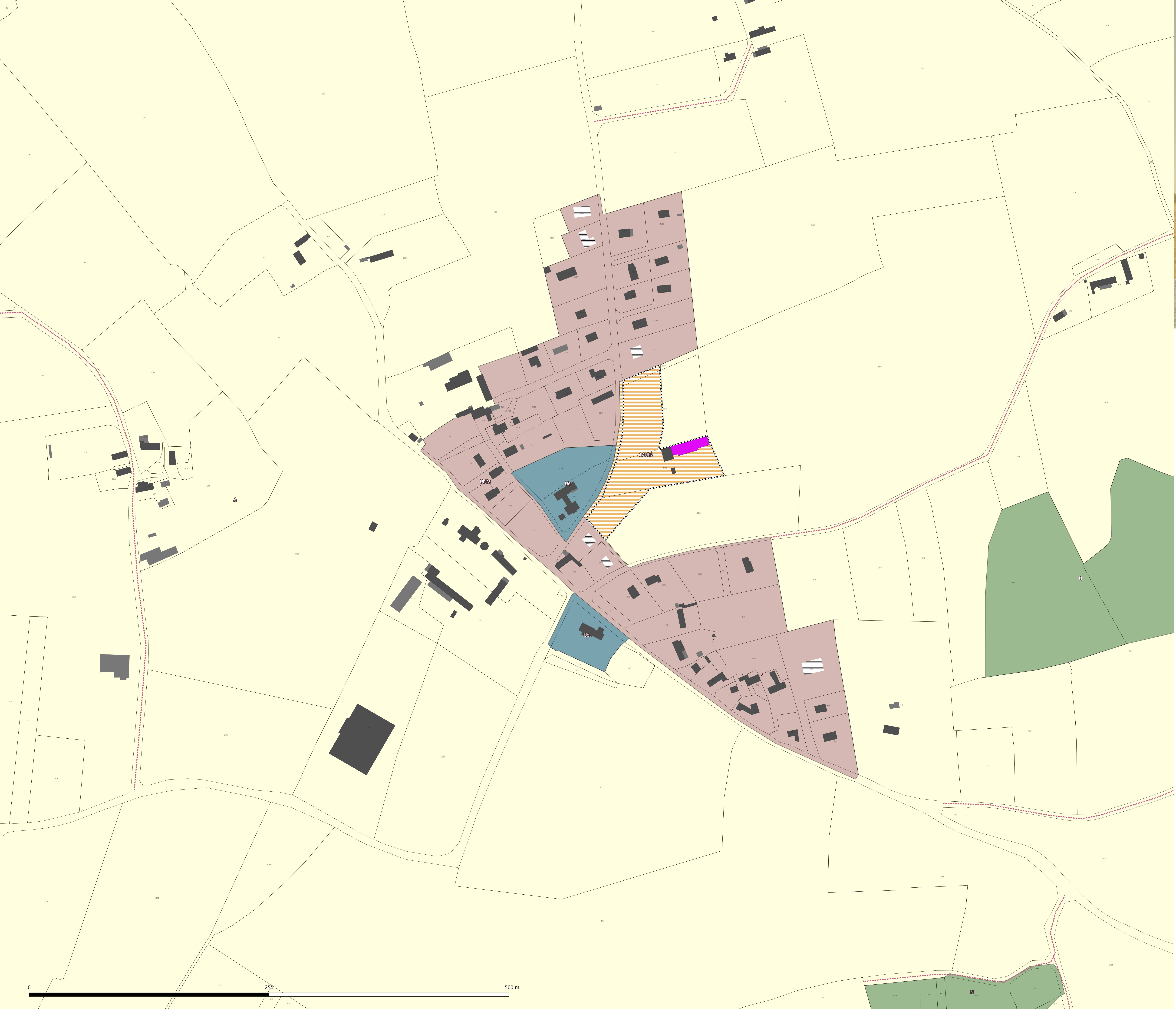




Granville Terre & Mer

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Règlement graphique n°1

Zonage

Le Mesnil Aubert

Préscrit le 29 mai 2018
Arrêté le
Enquête publique
Approuvé le
Nom du Prés. de GTM

Signature

Pièce n°

1

2

3

4

5

géostudio

gamaY

zAd

capla

Granville
Terre & Mer
Communauté de Communes

1. ZONES

Zone Urbaine (U)

UA2a : secteur résidentiel (commerce autorisé)

Ue : secteur d'équipements

Zone à Urbaniser (AU)

1AUh2 : zone à urbaniser à vocation d'habitat sur les communes hors Bréthal, Donville-les-Bains, Granville et Saint-Pair-sur-Mer

Zone Agricole (A)

A : zone agricole

Zone Naturelle (N)

N : zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

Chemin à préserver (L.151-38 CU)

Orientation d'aménagement et de Programmation (L.151-6, L.151-7 et R.151-8 CU)

Bâtiment pouvant changer de destination

3. HABILLAGE

Limites parcellaires

Bâti dur

Bâti léger

4. AUTRES INFORMATIONS

Nouvelle construction, non cadastrée

Zoom plan de zonage n°1
Version pour arrêté